

----- Message original -----

Sujet: [SyndicatsP13\_L] Communiqué du SNESUP Paris 13 sur l'IDEX SPC

Date : Thu, 15 Mar 2012 16:03:57 +0100

De : Marc Champesme <Marc.Champesme@lipn.univ-paris13.fr>

Pour : Liste SyndicatsP13\_L <SyndicatsP13\_L@univenlutte.lautre.net>

## Communiqué du SNESUP Paris 13 sur l'IDEX SPC

Le projet d'IDEX « Université Sorbonne Paris Cité » fait partie des huit projets sélectionnés au plan national. Cette sélection s'est faite sur la base d'un projet rédigé entre les mois de juillet et de décembre 2011, mais dont la teneur exacte (hors annexe financière toujours tenue secrète) n'a été rendue publique que le 16 février 2012 à 17h, soit 9 jours après les élections aux conseils centraux à Paris 13 et quelques minutes après la clôture du scrutin à Paris 7 ! Le SNESUP Paris 13 proteste contre la façon dont ce projet a été piloté, à l'écart de toute concertation, y compris dans les conseils de notre université.

Sans surprise, selon les éléments maintenant connus du projet, l'IDEX « Université Sorbonne Paris Cité » ne fait pas exception par rapport à l'ensemble des projets IDEX retenus au niveau national et s'inscrit dans une politique construite sur la mise en concurrence, la division et l'exclusion.

L'objectif de l'IDEX est d'être « les meilleurs dans la compétition internationale », grâce à la constitution d'un « périmètre d'excellence » (PERIDEX) limité à 37 % des chercheurs et enseignants-chercheurs et à la fusion des établissements du PRES dans une grande université unifiée : l'Université Sorbonne Paris Cité (USPC).

Pour les 4 ans à venir, ce sont les instances de l'IDEX – organes dépourvus de toute légitimité démocratique – qui piloteraient le processus de fusion des établissements. Ainsi, se substituant aux CA élus, c'est le « board of directors » (conseil de direction composé de 16 membres nommés dont seulement 5 seraient issus – indirectement – des élections universitaires) qui serait chargé de piloter les restructurations en décidant notamment de redéploiements d'emplois issus des secteurs hors-PERIDEX, de la création de chaires d'excellence et de CDD/CDI (avec contrats et salaires négociés de gré à gré), de la mise en place de filières sélectives (collèges oxfordiens, bi-licence, tri-licence, ...), ... Aggravant ainsi les inégalités, une telle politique pourrait conduire à des fermetures de formations et écarterait toute chance pour les non labellisés de rejoindre le PERIDEX.

Le SNESUP Paris 13 réaffirme les exigences qu'il avait déjà formulées dans sa plateforme pour les élections aux 3 conseils :

- l'IDEX ne peut en aucun cas se substituer aux structures démocratiques de pilotage des universités. Au contraire cette structure doit être sous l'autorité d'instances représentatives majoritairement composées d'élus. Les présidents des établissements du PRES doivent s'engager à organiser une consultation électorale avant tout changement de forme et de périmètre (structure unifiée, unique, fédéraliste, etc...);
- Le SNESUP refuse que la mise en œuvre de l'IDEX conduise à une redistribution des emplois et des crédits récurrents au détriment des formations et équipes de recherche hors du « périmètre d'excellence ».

Alors que la signature d'une convention IDEX entre le PRES et l'Etat serait prévue dès le 15 avril prochain, le SNESUP Paris 13 refuse tout calendrier précipité et demande que toute formalisation d'un projet sous une forme contractuelle avec l'Etat fasse l'objet d'une élaboration

concertée, le texte final avec ses annexes devant être validé par le CA des établissements en préalable à toute signature avec l'Etat.

Villetaneuse, le 15 mars 2012.

----- Message original -----

Sujet: Re: IDEX: lettre de G. Casamatta aux directeurs de laboratoires

Date : Thu, 15 Mar 2012 17:19:38 +0100

De : Dimitri Peaucelle <peaucelle@laas.fr>

Pour : Tous-mp TOUS-MP <tous-mp@services.cnrs.fr>

Salut a tous,

On voit le chantage habituel se mettre en place: urgence d'écrire, de signer, etc. sinon on aura pas les sous-sous; et on discutera après. Sauf qu'on discute jamais. Alors je vous propose que l'on fasse nous aussi des ultimatums:

Qu'aucun acteur n'accepte de discuter la moindre convention, pacte, etc. avant d'avoir eu une réponse écrite à la liste de questions suivantes (liste imaginée en direct, non exhaustive, modifiable etc.). De la qualité de la réponse dépendra la suite.

-----

Note préalable : notre analyse de la situation à la lecture des uniques documents officiels à notre disposition : les documents UNITI et T-IDEX (en effet UNITI complète et n'annule pas T-IDEX). Pour faire court on dira par la suite UNITIDEX.

I - Direction de l'UT

Nous refusons la perspective d'une UT dirigée de façon opaque, oligarchique, dictatoriale. La lecture des documents UNITIDEX, notre analyse est que cette revendication n'est pas remplie. Si les porteurs des projets UNITIDEX veulent nous convaincre du contraire nous leur demandons au préalable de répondre par écrit aux questions suivantes:

I.a - Qui a rédigé le document UNITI ? Qui a participé à la présentation au jury ? Liste des noms.

I.b - Quelles sont les modifications possibles de la "gouvernance" une fois la signature de la "convention" faite ? Lister les aspects négociables : nombre des conseils, rôle des conseils, modes de nomination/élection dans les conseils, pouvoir des conseils.

...

II - Excellence

Ce mot est utilisé pour masquer les nouvelles dégradations des conditions de travail qui se préparent par le biais de la mise en concurrence de tous. Le terme "excellence" est particulièrement insidieux car il entre en résonance avec un élément essentiel de nos métiers d'enseignants et chercheurs qui est l'évaluation. Sauf que l'évaluation véritable ne peut pas se résumer à des indicateurs chiffrés, elle n'a rien à voir avec le "prestige". L'évaluation ne doit pas être locale, elle doit être collégiale, elle doit porter un regard simultanément sur les individus et les collectifs, elle doit être contradictoire, elle doit être légitime pour la communauté

concernée. Rien de cela n'est pensé dans UNITIDEX, bien au contraire.

II.a - Le fonctionnement Groupe d'Evaluation Scientifique/Observatoire de la performance est-il négociable

une fois la signature de la "convention" faite ?

II.b - Pourquoi ne pas demander que l'évaluation des unités de recherche se fasse par le comité national de la recherche scientifique ?

...

III - Statuts

Les projets ...EX donnent la possibilité de sortir des statuts de la fonction publique. Ils permettent de créer des formations privées (voir IDEX de Strasbourg), ils permettent la mise à disposition de chercheurs de la fonction publique dans des structures dirigées par l'industrie (IRT), ils permettent l'explosion de la précarité, ils permettent la différenciation opaque des rémunérations (primes), ils ouvrent la casse complète des statuts avec des recrutements en CDI.

III.a - Quelle est la proportion de recrutements CDD et CDI envisagée au sein de l'UT ?

III.b - Quelle garantie pouvez-vous donner sur l'égalité de traitement des étudiants au sein de l'UT ? Non différenciation des frais d'inscription, non différenciation des accès aux moyens communs

III.c - Quelle garantie donnez-vous sur le fonctionnement des unités de recherches ? Non financement fléchi des équipes, dotations de base et pas "sur projet"...

a suivre...

**Objet : IDEX: lettre de G. Casamatta aux directeurs de laboratoires**

Chers collègues,

Le ministère, le CGI et l'ANR souhaitent signer les conventions de mise en route des cinq derniers projets IDEX labellisés. Forte de l'expérience acquise avec les trois premiers IDEX, notre tutelle veut aller plus vite. Des projets de convention et leurs annexes nous ont été fournis le 29 février. La volonté est affichée d'une signature au 15 avril. Ce sujet a suscité un trouble sur le site et a valu une motion du Mirail. Je me suis déjà exprimé sur le sujet.

Suite aux échanges que j'ai eus avec Daniel Filatre, veuillez trouver ci-dessous la position du CNRS exprimée par Guy Métivier sur l'opportunité ou non de signer la convention de mise en route de notre IDEX.

Bien Cordialement

Gilbert Casamatta

PS : je joins également la note que je viens de rédiger sur le sujet.

-----  
Message de Guy Métivier :

Cher Gilbert

Je voudrais exprimer devant le bureau la position du CNRS qui est assez claire. Nous souhaitons que la convention IDEX soit signée dans le délai imparti par le CGI. Nous n'ignorons pas les problèmes que cela pose dans les établissements, mais le calendrier nous échappe et il faut faire avec.

L'analyse de risque que nous faisons est qu'il y a beaucoup plus à perdre si on ne va pas au bout de la démarche maintenant.

Ce n'est pas le moment de remettre en cause le projet, qui est le projet des toulousains, pas du ministère ou du CGI.

L'étape actuelle est de négocier la convention, dans le sens de la minimisation des contraintes, basée sur le projet, sans accepter n'importe quoi évidemment.

L'étape suivante sera de réaliser le projet, et là il y aura encore beaucoup à négocier en interne et avec le ministère sur tous les "détails", par exemple les statuts de l'UT.

La convention définira un cadre et sera loin de tout régler. A mon avis, aussi très loin de tout figer.

Amitiés

Guy

--

Cordialement